



Inauguration de la 1ère station Vélo sur l'agglomération

« *Vélo+bus la bonne combinaison pour arriver à destination !* »



Plédran – le 4 mai 2010

C'est (presque) l'été. Au moindre rayon de soleil, les habitants de l'Agglo enfourchent leur deux-roues pour profiter du grand air et des paysages exceptionnels de la Baie. Mais le vélo, c'est aussi un moyen pratique, économique et rapide de se déplacer au quotidien, de manière « propre ».

Avec la collaboration des communes, l'Agglomération a voté son schéma cyclable en décembre 2009 visant à ce que la part modale du vélo monte à 5% d'ici 2020. Un défi d'ores et déjà sur les rails et qui se matérialise avec l'inauguration de cette station vélo à Plédran.

Cette collaboration sera renouvelée dans plusieurs villes de l'Agglo dans les mois et années à venir. Une manière de montrer que pour l'environnement, toutes les communes et l'Agglomération travaillent main dans la main pour un territoire, innovant, dynamique et vert.

1 Le Schéma Directeur cyclable

L'axe 4 du **Plan de déplacements urbains** de Saint-Brieuc Agglomération voté en septembre 2006 souhaite promouvoir l'utilisation des modes doux, et notamment du vélo, par la réalisation d'un schéma directeur cyclable à l'échelle de l'agglomération.

L'ambition est ainsi de faire passer la part modale du vélo de 1% en 2004 à 3% en 2015 puis 5% en 2020. Ces objectifs chiffrés supposent donc la mise en œuvre d'une véritable politique volontariste et structurante à l'échelle de l'agglomération.

C'est pour cette raison que Saint-Brieuc Agglomération a voté son **schéma directeur cyclable** d'agglomération lors du conseil d'agglomération du 17 décembre dernier. Outre l'aménagement prévu de près de 95km d'itinéraires cyclables, le schéma prévoit aussi la mise en œuvre de plusieurs services annexes.

Les interventions du schéma porteront donc à la fois sur :

- ✓ les déplacements à caractère utilitaire (déplacement quotidien entre le domicile et les pôles générateurs, tels que les lieux de travail, les établissements scolaires...)
- ✓ les déplacements à caractère de loisirs et tourisme (déplacements de promenade, cyclotourisme) dans une moindre mesure
- ✓ les services associés permettant de développer les usages du vélo

Au-delà des stations vélo appelées à se développer sur tout le territoire, l'Agglo souhaite inciter ses habitants à l'usage des deux-roues non motorisés. Plus de la moitié des trajets urbains réalisés en voiture font moins de 3 kilomètres, c'est sur cette distance que le vélo comme mode de transport est le pertinent. Aussi, le premier objectif du schéma cyclable est de développer la pratique utilitaire du vélo, pour les trajets domicile travail, domicile école, pour faire ses courses...

En s'appuyant sur le réseau cyclable existant, Saint-Brieuc agglomération a ainsi retenu **près de 95km d'itinéraires à aménager ou réaménager**. L'objectif est de mailler tout le territoire et de se rapprocher notamment des principaux arrêts bus pour promouvoir l'intermodalité, qui sera renforcé par la mise en place, en 2014, de la ligne en site propre TEO (Transport Est Ouest).

18 liaisons cyclables – sur 60 km – ont été retenues dans une **perspective utilitaire**. Elles ont été pensées de manière à mieux sécuriser les dessertes vers les pôles d'emploi et établissements scolaires et universitaires d'envergure.

2 Vélo + TUB, la bonne combinaison pour arriver à destination !

Objectifs :

En termes d'opportunité sur la pratique du vélo, le stationnement vélo au plus près des points d'arrêts des Transports Urbains Briochins (TUB) représente un atout non négligeable de plus en plus utilisé par les autorités organisatrices de transport.



Utiliser son vélo pour se rendre à son arrêt de TUB est un élément de la chaîne des déplacements quotidiens qui peut s'effectuer en amont comme en aval. A Plédran, la toute première station vélos de l'Agglo apporte une **réponse complémentaire aux transports en commun**.

Située au plus près de la ligne 70, Plédran-Gare Urbaine, elle vise à favoriser le passage aisé d'un mode de transport, le vélo, à un autre, le bus. C'est ce qu'on appelle l'**intermodalité**. L'intégralité de la chaîne du déplacement, du domicile au travail est donc prise en compte, le stationnement abrité représentant l'un des éléments déterminants pour développer l'usage du vélo.

Le choix s'est donc porté sur du stationnement ouvert en insistant sur les éléments suivants :

- Du stationnement **abrité et sécurisé** : Les vélos sont protégés des intempéries. L'abri est aussi éclairé entre 6h et 22h via le raccordement sur le réseau public communal ;
- Un abri **collectif** : les possibilités de stationnement sont variables, et peuvent abriter entre 10 et 20 vélos selon le nombre d'arceaux ;
- Du stationnement **gratuit** : seul le dispositif d'attache restant à la charge de l'utilisateur ;
- Une **facilité d'utilisation** : pas de badges, pas d'inscription préalable, pas d'abonnement.



Cout et rythme de mise en œuvre :

21 stations ont été recensées sur l'agglomération et seront équipées au fur et à mesure de l'intégration dans un projet d'aménagement global. Le cout total estimatif de l'implantation de ces 21 stations a été fixé à 120 000€ HT, cout **pris en charge en totalité par Saint-Brieuc Agglomération**.



La société ABRI PLUS de Nantes a été retenu pour la fourniture et la pose de stationnements vélos par le biais d'un marché à bons de commande conclue pour une durée d'un an.

Trois autres stations sont prévues d'ici l'été sur les communes de Plérin, Pordic et Yffiniac.